



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 10 décembre 2020, salle St-Gervais
Procès-verbal n°292**

Présent-e-s :	M. Sylvain Fuser (président de séance en remplacement de M. Batista da Silva) Mme Corinne Maison (secrétaire) Mme Magali Besse Giorgi M. Frédéric Bieri Mme Deborah Brindley Mme Mitzi Carmona M. Stéphane Deléchat Mme Natacha Gonzalez Mme Verena Jendoubi Mme Eva Keiflin M. Didier Maison Mme Ana Ménétrety Mme Nina Rime
Excusés :	M. Mickael Batista da Silva (président) M. Pierre Sutter
Exécutif :	M. Vincent Mottet, maire M. Cyril Baudin, adjoint
Exécutif excusé :	M. Pascal Dethiollaz, adjoint
Verbaliste :	Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 291 de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2020
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 28 octobre 2020 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjoints
5. Rapport de la commission de l'aménagement du 16 novembre 2020
6. Rapport de la commission de la sécurité publique du 24 novembre 2020
7. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 30 novembre 2020 (rapport suivra)
8. Résolution proposant la nomination du lieutenant Pascal Dethiollaz au grade de capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Avully
9. Questions orales / écrites
10. Divers

Questions du public

M. Fuser préside la séance en remplacement de M. Batista da Silva, excusé. Il ouvre la séance à 19h30, indiquant que M. Pierre Sutter s'est excusé pour cette séance, car il se considère comme étant une personne à risque dans la crise sanitaire liée au coronavirus. Il excuse également l'absence de M. Pascal Dethiollaz, adjoint.

1. Approbation du PV n° 291 de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2020

Mme Jendoubi demande une modification au point 8., première phrase : « Mme Jendoubi croit savoir que la mairie a reçu un courrier de la part de l'association **du Burkina Faso** qui souhaite organiser une course dans la Champagne en 2021. » Le procès-verbal n° 291 de la séance du 12 novembre 2020 est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents avec cette remarque.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

M. Fuser fait mention du courrier du comité de la Jeunesse d'Avully, daté du 12 novembre 2020, qui demande la mise à disposition d'un local au sein de la commune pour entreposer le matériel nécessaire à l'organisation des événements de l'association. Il propose – tout en précisant que la décision appartient à l'exécutif - que la Jeunesse d'Avully partage le local de l'association GenA et de la bibliothèque, qui ne l'utilisent pas tous les jours. De plus, si deux sociétés telles que la Jeunesse d'Avully et l'association GenA se côtoient, des synergies pourraient en découler.

M. Fuser n'a aucune information à ajouter concernant l'échéancier du Conseil municipal.

3. Décision de l'AG de l'ACG du 28 octobre 2020 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux

Les conseillers municipaux prennent connaissance de la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 28 octobre 2020, qui a accepté l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling.

4. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet indique :

- qu'au vu des circonstances, la traditionnelle marmite de l'Escalade offerte chaque année à l'école et à la garderie, se transforme en une multitude de petites marmites individuelles (200). La mairie, l'Aspada et le DIP co-financent cet achat.
- que ni la matinée des aînés, prévue le 30 janvier 2021, ni le traditionnel vin chaud, n'auront lieu. Ces événements sont reportés.
- que la commune a signé un contrat avec les SIG pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à la route d'Epeisses. Celles-ci devraient être à disposition courant 2021.

M. Baudin annonce qu'une rencontre a eu lieu avec les TSHM et les parents de certains jeunes de Gennecy. La possibilité est étudiée de leur mettre à disposition, quelques heures par semaine, une partie du local de l'association GenA, encadrés par les travailleurs sociaux.

5. Rapport de la commission de l'aménagement du 16 novembre 2020

En sa qualité de président de la commission de l'aménagement, **M. Fuser** délègue la parole à **M. Didier Maison**.

M. D. Maison informe qu'il a présenté les divers outils informatiques à disposition du public, afin de permettre à tous de consulter les cartes de l'aménagement du territoire. En ce qui concerne le développement du village, l'accent a été mis sur l'identification des réels besoins, afin d'en faire une priorité. La commission souhaite s'impliquer dans la réalisation des objectifs électoraux des deux groupes représentés, qui vont dans le même sens. Il a été relevé, conformément aux décisions prises lors de la dernière législature après la mise en suspend du projet de développement du village lors de l'entrée en

vigueur des nouvelles normes PSIA, que le bureau Urbaplan est en train de réfléchir aux possibilités de développement qui s'offrent à la commune dans le cadre de ces nouvelles normes. La commission propose quelques pistes de réflexion, comme la possibilité de créer de l'emploi sur la commune, ainsi que des structures autres que du logement (structures d'accueil, centres de rencontres). La question de la redynamisation du centre commercial de Gennecy a également été abordée. **M. Mottet** a présenté le projet de création d'une centrale de chauffage à distance dans la zone du Jardin Robinson. En conclusion, la commission a décidé de se réunir régulièrement en commençant par identifier les besoins et établir des priorités pour pouvoir, dans un délai de deux ans, proposer un projet qui tienne la route, tout en correspondant aux besoins et moyens de la commune. **M. Mottet** fait savoir que l'exécutif n'a encore reçu aucun retour concernant l'étude complémentaire menée par Urbaplan sur les potentiels de développement de la commune. Pour sa part, il souhaite travailler à un projet de développement avec le Conseil municipal, et particulièrement avec la commission de l'aménagement, avant la présentation publique. Il espère avoir un retour concret d'Urbaplan au printemps 2021 et être ainsi en mesure de présenter l'étude complémentaire à la commission de l'aménagement. Il remercie **M. D. Maison** d'avoir expliqué la manière dont l'aménagement du territoire fonctionne, qui est une question complexe.

M. D. Maison a obtenu le cahier des charges de l'appel d'offres qui a été attribué à Urbaplan, transmis par M. Cosandey le lendemain de la séance de la commission de l'aménagement. Il demande que le planning soit intégré à l'échéancier communal, afin de ne pas en oublier les échéances. Il a constaté que le planning indicatif, daté du 7 décembre 2019, annonce une étude sur 9 mois et qu'aujourd'hui, le 10 décembre 2020, la commune n'a reçu aucune nouvelle de l'Etat. Une analyse entre mars et juin 2020, ainsi qu'un rapport final et une restitution en novembre 2020, sont également annoncés, dont la commune n'a pas non plus vu la couleur. Il propose de « secouer le cocotier » au niveau d'Urbaplan, d'autant plus que non seulement la commission de l'aménagement, mais aussi celle de la culture, sport et loisirs, essaient d'identifier les besoins de la commune et de les localiser. Disposer rapidement de l'ébauche d'Urbaplan permettrait de ne pas gaspiller du temps. **M. Mottet** rappelle que ce n'est pas la commune qui a mandaté Urbaplan, mais l'Etat. L'étude a pris du retard, comme beaucoup de choses, à cause de la situation sanitaire liée au coronavirus. Aux dernières nouvelles, la direction de l'office de l'urbanisme refait un tour auprès de différents services, notamment le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), afin de s'assurer que tous les éléments ont été pris en considération, ce qui peut expliquer une partie du retard. Au niveau de la commune, tant l'exécutif que le technicien communal, suivent de près la question et gardent contact avec Urbaplan, qui devrait donner un retour en début d'année. Urbaplan a fait savoir que les remarques de la commission de l'aménagement, voire du Conseil municipal, pourront être intégrées dans leur projet, afin qu'il soit cohérent. **M. Fuser** ne doute pas de la volonté d'implication de l'exécutif, il doute de l'efficacité des services du DT et de leur mandataire Urbaplan. Par rapport au planning, le rapport a déjà douze mois de retard. Les séances prévues entre l'exécutif et les services de l'Etat pour discuter du projet n'ont pas encore eu lieu. L'Etat et son mandataire avancent-ils dans le projet sans la commune ? **M. Mottet** aimerait rassurer le Conseil municipal : l'exécutif n'est pas passif et a des échanges avec les acteurs concernés sur diverses thématiques comme des hypothèses sur l'évolution de l'aviation, même s'ils ne peuvent s'effectuer en présentiel. Un retard est effectivement constaté, mais l'exécutif s'efforcera d'obtenir un retour le plus rapidement possible. **M. Fuser** demande un nouvel échéancier qui tienne compte du dépassement de 12 mois de toutes les dates prévues. **M. Mottet** trouve que l'idée est bonne et fera le nécessaire.

M. D. Maison sait que la commune, ainsi que le WWF, Pro Natura et des associations françaises, ont fait opposition lors de l'enquête publique sur le bruit du trafic aérien en octobre 2019. Il souhaite avoir un retour à ce sujet. **M. Mottet** se renseignera et donnera une réponse.

6. Rapport de la commission de la sécurité publique du 24 novembre 2020

En tant que président de la commission de la sécurité publique, **M. Bieri** a à cœur de donner des informations sur le concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours du canton de Genève. C'est dans ce but qu'il s'est permis d'inviter le commandant du SIS, le colonel Nicolas Schumacher, à la séance de la commission, pour qu'il présente ce concept, aux enjeux importants, dans les grandes lignes. Après un audit mis en place en 2013 sur le fonctionnement de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, du SIS et de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers, il a été constaté que, dans 40% des cas, les sapeurs-pompiers n'intervenaient pas assez rapidement, lors d'interventions sur le réseau urbain et sur le réseau suburbain. Les sapeurs-pompiers professionnels du SIS sont déjà engagés dans la réforme présentée par le colonel Nicolas Schumacher et le seront

complètement en 2023, tandis que les communes doivent se prononcer sur le rattachement de leurs compagnies de sapeurs-pompiers volontaires au SIS. Chaque commune peut adhérer individuellement au concept opérationnel et profitera, dans ce cas, de la logistique, de la formation donnée aux sapeurs-pompiers et de l'achat d'équipements. Une commune qui choisira de ne pas en faire partie devra tout de même payer son dû à l'Etat, sans profiter des avantages. **M. Bieri** annonce pour terminer que la prochaine séance de la commission aura lieu le 15 décembre. Au nom de l'exécutif, **M. Mottet** remercie M. Bieri d'avoir pris l'initiative d'inviter un pompier professionnel de haut niveau. Il est favorable à l'invitation dans les commissions, quand c'est possible, de professionnels pour expliquer différentes choses. **M. Fuser** a participé à quelques commissions du feu lors de la dernière législature et s'est rendu compte que sapeurs-pompiers de la compagnie d'Avully reçoivent une formation poussée et maintiennent ainsi un certain niveau. Depuis 2014, c'est la première fois qu'il entend parler du nouveau concept opérationnel cantonal de défense incendie et de secours de manière aussi détaillée et de ses impacts financiers sur les communes. Il sait que personne n'est responsable de cette situation autour de cette table. Il ne peut pas s'empêcher de penser que ce nouveau concept opérationnel coûtera une fortune, c'est-à-dire environ 3 à 4 fois le budget communal actuellement consacré à la protection incendie. Il se pose donc la question de savoir si ce concept opérationnel n'est pas un objet de luxe pour des compagnies professionnelles déjà gâtées par rapport à d'autres dans le monde. **M. Bieri** répond que la machine est en route à l'heure actuelle. En 2014, les communes ont été alertées sur le nouveau concept et elles auraient dû réagir jusqu'en 2017. Pour sa part, il a essayé d'avertir les autorités de la commune de la précédente législature, en vain.

7. Rapport de la commission culture, sport et loisirs du 30 novembre 2020

Mme Besse Giorgi, présidente de la commission culture, sport et loisirs, reprend les différents points évoqués dans le procès-verbal.

Groupement gymnique d'Avully

Mme Besse Giorgi donne quelques nouvelles du Groupement gymnique d'Avully (GGA), qu'elle a pris la peine de consulter : la demande de subvention extraordinaire de CHF 1'000 que la commune a accordée en mars a permis de faire face aux difficultés. La demande de soutien pour 2021 s'élève à CHF 2'500, soit CHF 1'000 de plus que les demandes habituelles. La secrétaire du GGA a envoyé un petit sondage par mail aux membres inscrits pour la saison 2019-2020 (104 personnes) pour leur demander comment ils voyaient la société au sein de la commune. Elle n'a reçu que deux réponses. Les membres du comité du GGA se questionnent et se rendent compte que le nombre de membres chute. Ils essaient de trouver des moniteurs, ce qui est difficile. Le problème est courant dans beaucoup de sociétés. Le GGA avait fait la demande d'un local pour stocker ses archives, mais M. Baudin a malheureusement confirmé que la commune ne dispose d'aucun local à mettre à sa disposition.

Structures sportives de la société Urban Training

Urban Training propose 5 modules doubles de machines d'entraînement pour une somme de CHF 40'000 sans installation, ainsi que la possibilité de louer des châssis de test de 4 machines pendant 1 à 2 mois pour CHF 1'615.-. Elle a également reçu des offres d'autres sociétés (HFS Group, GTSM Macolin SA). Une offre concerne deux différents types de « cage » (*street workout*) pour les jeunes, de CHF 10'000 à 15'000. Les « cages » comportent des espaliers, des barres horizontales, des appareils qui permettent de faire de la musculation.

Association Gennecy Bricks

M. Baudin a présenté l'association Gennecy Bricks, créée au mois de juillet, qui propose des activités sportives intergénérationnelles aux habitants d'Avully et des communes avoisinantes. L'association propose du football en petites équipes et du renforcement musculaire, tout en souhaitant étoffer son offre. Elle utilise pour l'instant les infrastructures existantes de la commune, mais serait intéressée par l'installation d'une « cage » de *street workout* pour les jeunes. La commission estime qu'une telle « cage » pourrait être achetée et installée à l'intention des jeunes et elle demandera des devis plus précis.

Parcours Vita

M. Fuser aimerait réaliser un parcours qui n'est pas réellement un parcours Vita, mais plutôt un « parcours ludique » qui sillonnerait la commune d'Avully, le long duquel seraient disposés des panneaux contenant différentes indications (exercices à effectuer, indications sur la faune et la flore, les cultures, les avions, etc.). La commission abonde dans son sens. **M. Fuser** partira donc à la découverte de la commune et reviendra avec différentes propositions d'itinéraires.

La prochaine séance de la commission aura lieu en janvier 2021.

M. Fuser remercie **Mme Besse Giorgi** pour son implication dans les différents dossiers traités par la commission. Il relève la volonté de la commission de faire avancer les choses et de pouvoir offrir des activités diverses aux habitants d'Avully, comme le Conseil municipal s'y est engagé. Il s'en réjouit.

9. Résolution proposant la nomination du lieutenant Pascal Dethiollaz au grade de capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de la commune d'Avully

Vu que, à la suite de la démission du capitaine Frédéric Bieri du commandement de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully, le lieutenant Pascal Dethiollaz occupe la fonction de chef de corps ad interim de ladite Compagnie depuis le 1^{er} juillet 2019,

vu qu'en raison de la situation sanitaire, le déroulement de la formation permettant au lieutenant Pascal Dethiollaz d'obtenir le grade de capitaine a été passablement entravé, au point qu'il a fallu prolonger son statut de chef de corps ad interim,

vu que la formation a pu finalement être menée à son terme et que les résultats des examens passés par le lieutenant Pascal Dethiollaz vont être publiés dans les jours qui viennent,

vu qu'il n'est pas souhaitable que la situation intérimaire se prolonge encore 6 mois, les mutations au sein des compagnies de sapeurs-pompiers pouvant être effectives soit au 1^{er} janvier, soit au 1^{er} juillet,

conformément aux art. 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs pompiers, du 25 janvier 1990 et 19 de son règlement d'application, du 25 juillet 1990,

conformément à l'art. 30A, al. 3, let. a de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

- 1. D'approuver la proposition de nomination du lieutenant Pascal Dethiollaz, né le 8 décembre 1984, résidant à Avully, au grade de capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Avully, dès le 1^{er} janvier 2021.*
- 2. De conditionner le point 1 à la réussite des examens passés par le lieutenant Pascal Dethiollaz en vue de l'obtention du grade de capitaine, dont les résultats devraient être connus ces prochains jours.*
- 3. D'inviter le maire à communiquer cette résolution au département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.*

La nomination du lieutenant Pascal Dethiollaz au grade de capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Avully est acceptée par 12 voix « pour » (unanimité des membres présents).

9. Questions orales / écrites

Le président n'a reçu aucune question écrite.

Aucune question orale n'est posée.

10. Divers

Remerciements

M. Bieri transmet à l'exécutif des remerciements de la part de trois personnes qui sont reconnaissantes pour les bons d'achat dans les commerces que la commune leur a offerts. **M. Baudin** précise que ce n'est pas seulement l'exécutif qui a mené cette action, mais l'ensemble du Conseil du municipal, qui a accepté le crédit nécessaire à l'achat de ces bons.

M. Fuser remercie Katia, la coiffeuse d'Avully, d'avoir proposé ce soir, à l'entrée de la salle, déguisée en Père Noël, du thé et des gâteaux aux membres du Conseil municipal.

Mme Besse Giorgi remercie l'exécutif d'avoir fait le nécessaire pour les rideaux de la salle de judo. Elle profite d'avoir la parole pour signaler que le sol du passage situé sous l'immeuble du 29 à 35, route d'Epeisses n'est pas toujours propre. Elle demande si quelque chose pourrait être entrepris pour remédier à cela. **Mme Ménétrey**, habitante de cet immeuble, confirme cette impression et précise qu'elle a déjà demandé à la régie qui gère son immeuble de bien vouloir faire le nécessaire.

Questions du public

La séance est levée à 20h25.

Le Président

La Secrétaire